

BULLETIN D'INSCRIPTION

« Arrêté des comptes :
principes d'organisation et mise en pratique »

IKONE
CONSEIL

Mercredi 15 & jeudi 16 février 2017 à Casablanca (hôtel Golden Tulip Farah)

A retourner à IKONE Conseil - 5, rue Assaâd Ibnou Zarara, Maârif, Casablanca
Tel.: +212 (0) 5 22 25 58 42 / 43 - fax: +212 (0) 5 22 98 27 77
E-mail: h.eloutmani@ikoneconseil.ma

PARTICIPANTS

Nom / Prénom :
Fonction :
Nom / Prénom :
Fonction :

SOCIETE

Cabinet / Société :
Adresse: Ville :
Adresse de facturation si différente :
Tél. : Télécopie :
E-mail : Site web :

MODALITES

Dates : Mercredi 15 et jeudi 16 février 2017
Durée : Deux jours de 9h00 à 17h00 ; déjeuner sur place
Lieu du séminaire : Casablanca, hôtel Golden Tulip Farah, 160, avenue des FAR
Supports : Mise à la disposition des participants de supports sous forme magnétique, accompagnés des références légales et réglementaires d'usage.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Montant par personne pour les deux jours : 7 000 DH/HT soit 8 400 DH/TTC

Ce prix comprend les déjeuners, les rafraîchissements, les pauses café et les documents remis durant le séminaire.

Règlement :

- Par chèque à l'ordre d'IKONE Conseil
 Par virement bancaire au compte d'IKONE Conseil RIB :190 780 212 119 570 300 000 819 (24 positions)
Banque Populaire – Agence Massira – Casablanca

Inscription : Votre inscription devient définitive dès réception du paiement correspondant. En retour, vous recevrez la confirmation de votre inscription ainsi que votre facture. Une attestation de présence est délivrée à la demande des participants.

Condition de substitution, d'annulation et de remboursement :

- Les substitutions de participants sont acceptées sans frais ; si l'annulation intervient 15 jours ouvrables avant la manifestation, les frais sont remboursés intégralement. Si ce délai est ramené entre 7 et 14 jours ouvrables, les frais sont remboursés à 50%. En deçà, aucun remboursement n'est effectué.
- Les demandes d'annulation ou de remplacement devront être formulées par écrit (courrier, télécopie ou e-mail).

Fait à, le

Cachet et Signature

PROGRAMME DU SÉMINAIRE

« Arrêté des comptes : principes d'organisation et mise en pratique »



Mercredi 15 & jeudi 16 février 2017 à Casablanca (hôtel Golden Tulip Farah)

Intervenants :

- **Mme Souâd EL KOHEN**, Expert-comptable
- **M. Hicham MEZZIANE**, Expert-comptable

Objectifs

- Mettre l'accent sur l'importance des aspects organisationnels de l'arrêté des comptes
- Acquérir une méthodologie pratique et structurée de contrôle des comptes par cycle
- Pouvoir gérer les aspects fiscaux de l'arrêté des comptes

Programme

Aspects organisationnels de l'arrêté des comptes

- Contexte et enjeux
- Intérêt de mise en place de procédures d'arrêté des comptes
- Planification et note d'organisation annuelle d'arrêté des comptes
- Convergence vers le fast closing

Approche méthodologique de l'arrêté des comptes et de l'auto-contrôle

- Intérêt de l'auto-contrôle
- Démarche générale et techniques de l'auto-contrôle
- Exposé des contrôles clés par cycle d'opérations homogènes
- Traitement comptable et fiscal des opérations particulières

Maîtriser les risques liés au contrôle fiscal

- Revue et contrôle des déclarations fiscales
- Liquidation de l'IS et exposé du nouveau dispositif (loi de finance 2017)

Cas pratiques